



COMMUNE
DE
SAINT-MARTIAL-DE-VITATERNE
Département de la Charente-Maritime
Arrondissement de Jonzac

Saint-Martial de Vitaterne

Bulletin municipal



JUIN 2021

EDITO

La deuxième vague de crise sanitaire semble s'éloigner grâce aux nouveaux efforts de chacun dans le respect des mesures de protection et d'une importante participation à la vaccination.

A ce sujet, je voudrais remercier les responsables jonzacais pour l'organisation de cette campagne et le personnel dans son ensemble pour leur professionnalisme, leur accueil et leur gentillesse, vraiment un grand bravo à tous.

L'espoir d'une vie normale devrait à nouveau voir le jour. Restons quand même vigilants, ne gaspillons pas cette chance !

A St-Martial, la vie associative reprend doucement : le Club du Chêne vert, les cours d'informatique, bientôt la chasse et le Comité des fêtes. Le pique-nique communal devrait se tenir le dimanche 5 septembre. Venez nombreux, le vivre ensemble est encore ce qu'il y a de mieux !

Votre municipalité sous l'impulsion de son conseil travaille sur les projets déjà en cours : enfouissement des réseaux Rue Maingaud et Vert Galant, chaussée douce Rue Augenaud vers l'hôpital, réaménagement RD 252 entre le cimetière et le carrefour Rue Augenaud-Rue Maingaud, restauration de la salle des fêtes en salle polyvalente, préau pour le matériel.

D'autres projets sont dans les tuyaux, mais nous en reparlerons.

Eric Pezet a repris son poste d'employé communal d'abord à mi-temps, il va repasser sur un temps complet début juillet.

Je n'oublie pas Célia et Nelly pour leurs compétences et leur disponibilité.

Chacun d'entre nous doit apporter sa pierre à l'édifice et au bien-être de tous, respectons les consignes pour les dépôts de déchets dans les poubelles « ça va sans le dire, me direz-vous, mais ça va mieux en le disant ! »

Au mieux de vos possibilités essayez d'entretenir vos bordures proches des espaces publics, le travail qui est fait n'est plus à faire !

Bel été, bonnes vacances, et n'hésitez pas à communiquer vos idées, vos reproches (pas trop !) à vos conseillers, nous sommes là pour vous aider !

Joël CHAUSSEAU



de la mairie

☎, 📠, répondeur : 05 46 48 36 72

Mail : mairie.stmartialdevitaterne@wanadoo.fr

Site : www.st-martial-de-vitaterne.fr

**(Si vous voulez diffuser ou partager des informations sur le site,
vous pouvez nous les envoyer)**



Ouverture de la mairie :

Lundi après-midi 🕒 13H30 - 17H30

Jeudi 🕒 9H - 12H

🕒 13H30 - 17H30

Permanences du maire :

Lundi après-midi 🕒 14H00 - 17H30

Jeudi après-midi 🕒 14H00 - 17H30

☞ En raison de contraintes personnelles, professionnelles...il vous est rappelé qu'il peut être convenu d'un rendez-vous en dehors des plages horaires listées ci-dessus.

☞ Si vous souhaitez recevoir les alertes diffusées par la mairie (alertes météo, vague de cambriolages, vigilances, informations...) merci de nous envoyer votre adresse mail*, nous l'ajouterons à notre liste d'envoi.

*Conformément au Règlement Général de Protection des Données, les données collectées ne seront pas diffusées pour d'autres usages et vous pourrez à tout moment demander la suppression de votre adresse mail.

TARIFS LOCATION 2021 DE LA SALLE DES FÊTES

	ADMINISTRÉS	AUTRES USAGERS
SALLE	TARIF ÉTÉ	
Occupations diverses 2H.	32,00 €	
Occupations diverses 1/2 journée	64,00 €	
1 jour	93,00 €	121,00 €
<i>par jour supplémentaire</i>	13,00 €	26,00 €
SALLE	TARIF HIVER	
Occupations diverses 2H.	49,00 €	
Occupations diverses 1/2 journée	97,00 €	
1 jour	147,00 €	177,00 €
<i>par jour supplémentaire</i>	13,00 €	26,00 €
OPTIONS		
Cuisine : 1 jour	50,00 €	
<i>par jour supplémentaire</i>	40,00 €	
Lave-vaisselle : 1 jour	26,00 €	
<i>par jour supplémentaire</i>	13,00 €	

Caution : 400€

CARTES D'IDENTITE ET PASSEPORTS

Le traitement des demandes de carte d'identité est dématérialisé et seules les mairies équipées de dispositifs de recueil sont, désormais, habilitées à recevoir les dossiers pour les saisir sous forme numérisée.

Les dossiers sont traités au Bureau de la Police Municipale de Jonzac.

Sur rendez-vous (05 46 48 54 35) le lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

le vendredi et le samedi de 8h30 à 12h

La pré-demande peut être remplie en ligne sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr/>

CARTES ANTILLES

Carte jeune bleue : Gratuité du lagon, uniquement pendant l'année scolaire pour les enfants de 3 ans à 16 ans

Carte adultes : tarifs préférentiels pour les résidents de la Communauté de Communes, valable 1 an.

5€ l'entrée à l'Espace Détente du lundi au vendredi 10h30-20h, hors week-ends, jours fériés et vacances scolaires.



Pour toute demande de carte, merci de vous présenter en mairie avec une photo par personne et un justificatif de domicile.

PERSONNES ISOLÉES

Les personnes âgées, seules, isolées, sont invitées à se faire inscrire sur le registre de la Mairie, afin de pouvoir bénéficier de soutien si besoin et de visites régulières.

CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES DES 8 MAI ET 11 NOVEMBRE

Les habitants de la commune sont invités à participer à ces 2 cérémonies traditionnellement organisées par la municipalité. Il n'y aura plus de distribution papier inutile dans les boîtes aux lettres, mais un affichage sera toujours effectué en mairie et vous pouvez également recevoir ces informations par mail.

Elles se dérouleront à 11h et seront suivies du verre de l'amitié en fonction des règles de sécurité sanitaire en vigueur à ce moment-là.

RAPPEL AU CODE DE LA ROUTE

Nous vous rappelons qu'il est interdit de stationner sur les trottoirs et que vous pouvez être passible d'une contravention si cette infraction est constatée.

ÉLAGAGE DES ARBRES DÉBORDANT SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le Maire peut imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies, dès lors que cela porte atteinte à la sûreté et la commodité du passage.

L'exécution d'office de l'élagage des plantations privées riveraines d'une voie, aux frais des propriétaires défaillants, est prévue pour les chemins ruraux ainsi que pour les voies communales.

FRELONS ASIATIQUES

La destruction des nids de frelons asiatiques est prise en charge financièrement par le SIVOM de Jonzac. Merci de contacter la Mairie pour signaler les nids.

URBANISME

Nous vous rappelons que vous devez déposer un permis de construire ou une déclaration préalable de travaux pour toutes les constructions envisagées : maison, garage, abri de jardin, piscine, murette, modification de façades, etc.

Renseignez-vous en mairie ou sur service-public.fr



INFORMATION SUR LES AVIS DE TAXE FONCIÈRE 2021 À RECEVOIR À L'AUTOMNE :

Vous constaterez une augmentation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Celle-ci a été décidée par la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge pour équilibrer le budget de collecte et d'enlèvement des ordures ménagères dont le coût augmente régulièrement. Il nous appartient donc collectivement de mieux trier et de réduire autant que possible nos déchets fermentescibles (à composter dans nos jardins).

INTERDICTION DE BRULAGE DES DECHETS VERTS

Un arrêté préfectoral de décembre 2020 a apporté des modifications à la réglementation de l'usage du feu en vue de prévenir les incendies de forêts.

L'article 9 indique que **le brûlage à l'air libre** ou à l'aide d'incinérateurs individuels **de déchets** produits par les particuliers, les professionnels et les collectivités locales, **est INTERDIT toute l'année** sur l'ensemble du département.

Les déchets concernés sont : déchets ménagers, déchets verts, déchets verts forestiers, déchets verts agricoles, déchets industriels et artisanaux, plastiques, caoutchouc, bois traités, huiles végétales et minérales, hydrocarbures et dérivés...)

Donc, les déchets issus de la tonte de gazon, de la taille de haies ou d'arbustes, des opérations d'élagage, d'abattage, de débroussaillage, du ramassage des feuilles et aiguilles mortes, ne doivent plus être brûlés et le maire ne peut plus délivrer d'autorisation.

Ces déchets doivent être déposés en déchetterie ou recyclés (compostage).

Les dérogations sont maintenant autorisées uniquement pour les exploitants agricoles ou forestiers et à titre exceptionnel.

BRUITS DE VOISINAGE

Dans un souci de bienveillance envers vos voisins, nous vous demandons de respecter la tranquillité de chacun et de limiter autant que possible les bruits de tondeuse ou de débroussailleuse le dimanche.

Il n'existe pas encore d'arrêté municipal pour interdire de tondre, le mieux est encore de s'entendre et de limiter ces utilisations.



TRI SELECTIF

Tous les emballages se trient

Trions +FORT



À trier dans mon sac jaune et le déposer dans le bac sélectif !



À trier dans mon sac jaune et le déposer dans le bac sélectif !



Tous les flacons et bouteilles en plastique



Tous les emballages en carton et briques



Tous les papiers



Tous les emballages en métal

NOUVEAUTÉS !

JE TRIE TOUTS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE,



Toutes les barquettes



Tous les sacs et sachets et tous les films



Tous les pots et boîtes

NOUVEAUTÉS !

JE TRIE TOUTS LES PETITS EMBALLAGES ACIERS ET ALUS,



tous les blisters de médicament et les tubes en aluminium vides



toutes les bougies chauffe-plat, les boîtes en alu, les coffres et les feuilles d'aluminium froissées (feuilles d'aluminium alimentaires, feuilles d'aluminium type cotochon, portions de fromage)



tous les sachets et capsules de café / thé et les pochettes de compte



tous les bouchons à vis, les collerettes, les opercules et les capsules de bouteilles et de canettes

Les tubes et blisters de médicaments doivent être vidés avant de les jeter !

LES SACS JAUNES SONT À RETIRER DANS VOTRE MAIRIE OU DANS LES DÉCHÈTERIES DE LA HAUTE-SAINTONGE



TOUS LES EMBALLAGES NI COMPACTÉS, NI IMBRIQUÉS



SÉPARER LES OPERCULES DES EMBALLAGES



CONSERVER LES BOUCHONS VISSÉS SUR LES BOUTEILLES



PAS BESOIN DE LAVER LES EMBALLAGES, il suffit juste qu'ils soient bien vidés !

WWW.HAUTE-SAINTONGE.ORG/CADRE-DE-VIE/DECHETS



TEXTILES

Vêtements

Chaussures

Linge de maison

Propres et secs même usés
Chaussures par paire
(les attacher entre elle dans
un sac bien fermé)



POINT
RECYCLAGE

DECHETS BIODEGRADABLES (Fermentescibles)



Epluchures de fruits et
de légumes

Restes de repas

Coquilles d'œufs

Marc de café et sachets de thé

Déchets de jardin
en petite quantité (Feuilles et
fleurs mortes, tonte, taille)

Cendres froides

Sciures

Adressez-vous à la CDC de
Haute-Saintonge



COMPOSTAGE

Apportez en déchèterie tout ce que vous ne pouvez pas mettre dans les sacs d'ordures ménagères, sacs jaunes ou bornes à verres.

→ Ferrailles, métaux, cartons pliés, déchets verts, huiles de vidange, huiles de friture, piles, batteries, néons, ampoules, appareils électriques et électroniques, électroménager, bois, gravats, meubles, textiles, déchets toxiques...

Déchèterie d'ARTHENAC (05 46 49 79 90)

Ouverte Lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Déchèterie de GUITINIERES (05 46 48 32 81)

Ouverte du Lundi au Samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Calendrier 2021 des collectes

St-Germain De Lusignan Ecarts / St-Martial De Vitaterne / Lussac / Clam

ORDURES MENAGERES
à partir de 13h

SACS JAUNES
à partir de 13h

FERIE non collecté

Retrouver toutes les informations sur www.haute-saintonge.org/cadre-de-vie/dechets

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 V	53 1 L	1 L	1 J	13 1 S	1 M	1 J	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M
2 S	2 M	2 M	2 V	2 D	2 M	2 V	2 L	2 J	2 S	2 M	2 J
3 D	3 M	3 M	3 S	3 L	3 J	3 S	3 M	3 V	3 D	3 M	3 V
4 L	1 4 J	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D	4 M	4 S	4 L	4 J	4 S
5 M	5 V	5 V	5 L	14 5 M	5 S	5 L	5 J	5 D	5 M	5 V	5 D
6 M	6 S	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 L
7 J	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M
8 V	8 L	6 8 L	8 J	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M
9 S	9 M	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V	9 L	32 9 J	9 S	9 M	9 J
10 D	10 M	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V
11 L	2 11 J	11 J	11 D	11 M	11 V	11 D	11 M	11 S	11 L	41 11 J	11 S
12 M	12 V	12 V	12 L	15 12 M	12 S	12 L	12 J	12 D	12 M	12 V	12 D
13 M	13 S	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 L
14 J	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M
15 V	15 L	7 15 L	15 J	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	14 15 M
16 S	16 M	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V	16 L	33 16 J	16 S	16 M	16 J
17 D	17 M	17 M	17 S	17 L	17 J	17 S	17 M	17 V	17 D	17 M	17 V
18 L	3 18 J	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D	18 M	18 S	18 L	42 18 J	18 S
19 M	19 V	19 V	19 L	16 19 M	19 S	19 L	19 J	19 D	19 M	19 V	19 D
20 M	20 S	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 L
21 J	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M
22 V	22 L	8 22 L	22 J	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M
23 S	23 M	23 M	23 V	23 D	23 M	23 D	23 J	23 M	23 S	23 M	23 J
24 D	24 M	24 M	24 S	24 L	24 J	24 S	24 M	24 V	24 D	24 M	24 V
25 L	4 25 J	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D	25 M	25 S	25 L	43 25 J	25 S
26 M	26 V	26 V	26 L	17 26 M	26 S	26 L	26 J	26 D	26 M	26 V	26 D
27 M	27 S	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 L
28 J	28 D	28 D	28 M	28 V	28 L	26 28 M	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M
29 V	29 L	29 L	29 J	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	48 29 M
30 S	30 M	30 M	30 V	30 D	30 M	30 V	30 L	35 30 J	30 S	30 M	30 J
31 D		31 M		31 L		31 S	31 M		31 D		31 V

Séances du Conseil Municipal

Comptes-rendus sommaires

SÉANCE DU 4 FEVRIER 2021

PRÉSENTS : M. CHAUSSEREAU Joël - M. BERTRAND Bernard – M. MOULIN Patrice – M. ROQUES Jean-Luc - Mme MAROC Isabelle - M. ARNOULD Rudy – Mme BROSSARD Isabelle M. TYNEVEZ Dominique - M. GUIET Julien - M. LINLAUD Vincent - Mme SAÏDANI Taffathe - Mme GRAVELLE Pascale - Mme CARRE Elodie

ABSENTS EXCUSES : Mme BERTHELOT Evelyne - M. FAGOT Philippe

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MAROC Isabelle

Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2020 : adopté à l'unanimité.

PLU - SCOT

Intervention de M. Lefevre-Farcy, animateur SCOT pour le secteur nord de la CDCHS.

Il propose au Conseil de lire la pièce 3 du SCOT : Document d'orientation et d'objectifs.

Les communes seront obligées de se mettre en compatibilité avec les orientations du SCOT dans les 3 ans.

Un diagnostic global va être établi par la CDCHS sur les documents d'urbanisme des communes afin de voir ceux qui sont compatibles et ceux qui devront être modifiés. Ce diagnostic sera ensuite à adapter par chaque commune.

Le SCOT encourage les communes à réinvestir les zones déjà urbanisées ou à urbaniser et à minorer la consommation d'espace de foncier agricole et naturel à vocation résidentielle.

Il faudra délimiter l'enveloppe urbaine plus finement (correspond à la limite des espaces actuellement urbanisés et constitue le périmètre dans lequel sera étudié le potentiel foncier).

438 hectares ont été définis à vocation résidentielle sur la CDCHS.

Compte-rendu de la Commission Urbanisme

Un point a été fait sur toutes les zones constructibles

non encore urbanisées de la commune.

Les personnes qui ont des terrains constructibles non construits ont été contactées pour savoir ce qu'ils envisagent de faire de leurs terrains. Les retours sont globalement positifs.

Vote de crédits d'investissement

Le Maire informe le Conseil Municipal que certains travaux et achats d'investissement pourraient être réalisés en ce début d'année avant le vote du budget primitif 2021.

Accord du Conseil pour autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement :

article 2183 : 500€

Protection sociale complémentaire des agents

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les collectivités territoriales ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque prévoyance.

Accord du Conseil qui fixe le niveau de participation à 50% de la cotisation basée sur le traitement indiciaire brut et NBI.

La participation sera revalorisée en fonction de l'augmentation de la base de cotisation, selon le même calcul.

Avancement de grade 2021

Modification du tableau des effectifs : suppression du poste de Rédacteur Principal 2^{ème} classe et création d'un poste permanent de Rédacteur Principal 1^{ère} classe à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de 26 heures, à compter du 10 avril 2021.

Questions diverses

Devis du Syndicat de la Voirie pour la voie piétonne : 2 options sont proposées, une 3ème a été discutée mais pas encore chiffrée.

Arboretum : l'avocat demande des précisions pour le dossier (documents, cartes, etc.)
Il faudrait se réunir à la fin du mois avec la commission urbanisme.
Vincent se charge de préparer des photos aériennes.

Le maire demande à Vincent de lister les entreprises de la commune pour le site internet.

L'invitation envoyée à M. Mottin, l'architecte des bâtiments de France est sans réponse à ce jour.

L'agent d'entretien remplaçant, Jean-Louis Challant est en arrêt de travail depuis début janvier. Son contrat n'a pas été renouvelé.

Eric Pezet devrait reprendre son poste le 7 avril, il a demandé un mi-temps thérapeutique, mais il doit d'abord passer devant un médecin agréé et le Comité médical du Centre de gestion doit donner un avis favorable à sa reprise.

Un conseiller signale qu'un coffret électrique à côté de la mare est penché.

Il est demandé si la brocante a été prévue par le Comité des fêtes. Elle a bien été prévue le jeudi de l'Ascension mais dépendra des conditions sanitaires à ce moment-là.

Il y a un problème de stationnement de véhicules Rue Maingaud. Un bâtiment a été divisé en plusieurs logements dont certains sont encore en travaux, et la circulation devient impossible avec le stationnement des véhicules sur la rue. Il faudra contacter les nouveaux propriétaires pour voir ce qu'ils envisagent de faire.

Pour remplacer le repas des anciens, il est proposé d'offrir un coffret gourmand. Il faudra établir la liste des personnes âgées de plus de 65 ans.

Un conseiller demande si la commune a une liste des personnes isolées de la commune. La question avait déjà été posée, chaque conseiller avait vu dans son secteur, et souvent les personnes ont de la famille à proximité ou des services d'aides à domicile qui passent régulièrement.

SÉANCE DU 25 MARS 2021

PRÉSENTS : M. CHAUSSEREAU Joël - M. BERTRAND Bernard – M. MOULIN Patrice – M. ROQUES Jean-Luc - Mme MAROC Isabelle - M. ARNOULD Rudy – Mme BROSARD Isabelle - M. TYNEVEZ Dominique - M. LINLAUD Vincent - Mme SAÏDANI Taffathe - Mme GRAVELLE Pascale - Mme CARRE Elodie - M. FAGOT Philippe

ABSENTS EXCUSES : Mme BERTHELOT Evelyne (procuration à M. CHAUSSEREAU) M. GUIET Julien (procuration à Mme CARRE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MAROC Isabelle

Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 février 2021 : adopté à l'unanimité.

Approbation du Compte de Gestion 2020

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote du Compte Administratif 2020

Le Conseil Municipal vote le compte administratif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses : Prévu : 306 000€

Réalisé : 206 548€

Reste à réaliser : 58 300€

Recettes : Prévu : 306 000€

Réalisé : 209 648,19€

Reste à réaliser : 22 000€

Fonctionnement

Dépenses : Prévu : 619 080€

Réalisé : 286 189,26€

Recettes : Prévu : 619 080€

Réalisé : 658 753,11€

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 3 100,19€

Fonctionnement : 372 563,85€

Résultat global : 375 664,04€

Affectation des résultats 2020

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation : Excédent : 372 563,85€

Affectation complémentaire en réserve (1068) :
33 199,81€

Résultat reporté en fonctionnement (002) :
339 364,04€

Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent :
3100,19€

Vote du Budget primitif 2021

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2021 :

Investissement :

Dépenses : 356 832 (dont 58 300€ de RAR)

Recettes : 356 832 (dont 22 000€ de RAR)

Fonctionnement équilibré à 636 600€

Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables

La trésorerie n'a pas pu recouvrer certains titres de recette pour un montant de 54,60€.

Le Conseil Municipal décide de l'admission en non-valeur des titres à l'article 6541.

Enquête publique programme pluriannuel de gestion du SYMBAS

La délibération est ajoutée à l'ordre du jour car même si l'enquête publique est déjà passée, le SYMBAS a demandé une délibération.

Les conseillers estiment qu'ils n'ont pas eu l'information nécessaire en amont pour délibérer en toute connaissance du sujet.

A 11 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal donne un avis favorable au Plan Pluriannuel de Gestion du SYMBAS.

Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de la Charente-Maritime – Mise en place d'une convention cadre

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer la convention relative à l'adhésion au service de Remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, conclue au titre de l'année en cours et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.

Elections des 13 et 20 juin 2021

Le Maire rappelle au Conseil municipal que les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin.

Il faudra tenir 2 bureaux simultanés donc il sollicite la présence d'un maximum de conseillers.

Questions diverses

La commune de St-Germain de Lusignan a entrepris la réfection de la route au lieu-dit Le Crochet ; une partie se trouve sur St-Martial, le devis s'élève à 5 143,20€, le montant a été prévu au budget ; Accord du conseil.

Le SDEER propose l'implantation de bornes de recharge pour des véhicules électriques. Vu les tarifs et la proximité de Jonzac, le conseil estime que ce n'est pas forcément utile pour le moment.

En l'absence d'agent d'entretien, ce sont les élus qui ont comblé les nids-de-poule sur les routes avec l'enrobé.

Dossier arboretum : le projet d'assignation a été présenté par l'avocat et approuvé par le maire et les adjoints.

Eric Pezet devrait reprendre son poste le 7 avril, si le comité médical donne un avis favorable.

Un agriculteur de St-Germain de Lusignan demande la modification d'un chemin rural mitoyen entre les 2 communes. Le maire donne lecture d'un courrier de Julien Guiet à ce sujet et propose un délai de réflexion jusqu'à la prochaine réunion.

Un conseiller indique que les poubelles du Brandart ont été nettoyées par la commune de St-Germain. Une murette qui tombe en ruine sur la route a été signalisée par le maire et l'adjoint.

Jean-Luc Roques donne une synthèse du questionnaire qui avait été remis aux habitants avec le dernier bulletin municipal. 18 retours de questionnaires. Le constat est plutôt positif sur l'aménagement urbain, le secrétariat de mairie et la tranquillité publique. La sécurité routière pose plus de problèmes, tout comme la propreté avec les ordures ménagères. Il a été relevé un défaut de communication pendant la période de confinement.

Un retour sera fait dans le prochain bulletin municipal.

Rudy Arnould a proposé ses services pour dessiner des plans pour un nouvel aménagement de la mairie, notamment pour agrandir le bureau du maire. Il présente les plans.

Vincent Linlaud a assisté à la réunion Soluris en visioconférence. Le syndicat se porte bien et continue son expansion.

Bernard Bertrand indique qu'un escalier sera posé à l'atelier pour accéder à l'étage.
Les poubelles ont été déplacées Rue du Pèlerin et à Monderland.
Un panneau a été remonté de 50cm.

Un conseiller signale qu'il y a peut-être des étudiants boursiers sur la commune en situation difficile dans le contexte actuel. Il faudrait déterminer le contenu d'une aide éventuelle.

Isabelle Maroc est allée aux Délices de Saintonge pour la préparation de paniers cadeaux pour les aînés. Il y a 33 couples et 60 personnes seules. Le coût est de 2729€ TTC.
Il faudra les récupérer dans la semaine prochaine et les distribuer pour Pâques.



SÉANCE DU 8 AVRIL 2021

PRÉSENTS : M. CHAUSSEREAU Joël - M. BERTRAND Bernard – M. MOULIN Patrice – M. ROQUES Jean-Luc - Mme MAROC Isabelle - M. ARNOULD Rudy – Mme BROSSARD Isabelle - M. TYNEVEZ Dominique - M. LINLAUD Vincent - Mme GRAVELLE Pascale - Mme CARRE Elodie - M. FAGOT Philippe - M. GUIET Julien

ABSENTE EXCUSEE : Mme SAÏDANI Taffathe (procuration à Mme MAROC)

ABSENTE : Mme BERTHELOT Evelyne

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MAROC Isabelle

Adoption du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2021 : adopté à l'unanimité.

Vote des taux des taxes directes locales 2021

Le taux communal de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) se cumule à partir de cette année avec le taux de la TFPB départemental qui est égal à 21,50%.

Mis à part cette modification, le Conseil ne souhaite pas augmenter les taux des taxes :

Taxe foncière bâti :	34,94%
Taxe foncière non bâti :	47,91%
CFE :	19,45%

Déplacement d'un chemin rural

Question évoquée lors de la dernière réunion : un agriculteur de St-Germain de Lusignan a fait une demande de déplacement d'un chemin rural qui fait la limite des 2 communes, afin de faciliter son travail de culture. Le chemin resterait cadastré mais apparaîtrait physiquement ailleurs, le demandeur s'engageant à le remettre à l'emplacement initial sur

toute demande d'une des communes.

M. Roques avait transmis un document avec une question semblable posée à l'Assemblée Nationale et les conseillers ont pu en prendre connaissance, ainsi que de la réglementation générale, au préalable. D'un point de vue juridique, ce n'est pas faisable comme demandé, mais il existe une procédure qui pourrait être mise en place (déclassement, enquête publique...).

Après un tour de table où chaque conseiller a pu s'exprimer sur le sujet, il a été procédé au vote : 1 voix pour le déplacement du chemin, 13 voix contre.

La réponse défavorable sera transmise à la commune de St-Germain de Lusignan et au demandeur.

Demande de subvention école Jonzac

L'école primaire de Jonzac a transmis une demande de subvention pour un voyage scolaire où 5 élèves de la commune sont concernés.

Un des parents conseillers nous informe que tous les voyages prévus viennent d'être annulés, la question est donc annulée.

Questions diverses

Les conseillers ont distribué les paniers gourmands aux anciens, ils ont été bien reçus, la satisfaction est unanime, des remerciements écrits par mail ou courrier ont même été transmis. Un seul habitant de la commune a fait part de ses véhémentes réclamations auprès de 3 conseillers.

Jean-Luc Roques a assisté à la réunion de Eau17 et fait part du diaporama présenté. Il propose d'ailleurs de le mettre sur le site de la commune. Le réseau d'eau potable est globalement vétuste mais il n'y a pas de situations à risque sur St-Martial. Des contrôles plus fréquents seront faits sur les dispositifs d'assainissement non collectif, ce qui peut représenter un coût important, auquel la commune pourrait participer, ce sera un point à étudier.

Les dates des conseils municipaux pourraient être indiquées sur le site quand les réunions pourront de nouveau être publiques.

Au niveau du bulletin municipal, les rubriques recettes, jeux et lectures n'ont pas de rapport direct avec la commune et pourraient être supprimées.

Un conseiller indique que le listing des personnes de plus de 65 ans ne mentionnait que les personnes inscrites sur la liste électorale, et 2 personnes non électrices pouvaient aussi en bénéficier ; les colis leur seront remis.

Les trottoirs Rue Champ de Beau ne sont pas terminés, il devait y avoir des plantations, mais la présence de calcaire tassé empêche de mettre des rosiers. Loïc Edouard doit aménager ces espaces. La réflexion sur une aide à apporter aux étudiants

en situation de précarité se poursuit et sera portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Eric Pezet a repris son poste depuis le 7 avril, en mi-temps thérapeutique, uniquement les matins.

Pascale Gravelle remercie Vincent et Jean-Luc pour l'envoi des documents sur les questions à l'ordre du jour.

Il est proposé de redonner des infos aux habitants sur les gestes barrières, les vaccinations, etc. L'idée d'un flyer à déposer dans les boîtes aux lettres des personnes de plus de 65 ans est retenue.

Patrice Moulin propose de réunir la commission des bâtiments pour les travaux de la salle des fêtes : le 13 avril à 18h.

SÉANCE DU 20 MAI 2021

PRÉSENTS : M. CHAUSSEREAU Joël - M. BERTRAND Bernard - M. MOULIN Patrice - M. ROQUES Jean-Luc - Mme MAROC Isabelle - M. ARNOULD Rudy - Mme BROSSARD Isabelle - M. TYNEVEZ Dominique - M. LINLAUD Vincent - Mme GRAVELLE Pascale - Mme CARRE Elodie - Mme SAÏDANI Taffathe - Mme BERTHELOT Evelyne

ABSENTS EXCUSES : M. FAGOT Philippe - M. GUIET Julien

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MAROC Isabelle

Adoption du procès-verbal de la réunion du 8 avril 2021 : adopté à l'unanimité.

Décision modificative au Budget Primitif 2021

Le Trésorier a demandé une régularisation budgétaire.

Des frais de publication relatifs aux missions de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la rue du Chêne vert figurent encore sur le compte provisoire 2033 alors que les travaux sont achevés. Il convient donc de les rattacher au compte de travaux.

Une décision modificative pour inscrire des crédits en opérations d'ordre, au chapitre 041, doit être prise, pour un montant de 864€. Accord du Conseil.

Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/ services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »

Le SDEER nous a informé d'un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

La mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix.

Ce groupement présente un intérêt pour la commune au regard de ses besoins propres.

Le Conseil Municipal décide donc de l'adhésion de la Commune à ce groupement de commandes et autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la délibération.

Subventions aux associations pour l'année 2021

Au vu de la situation sanitaire actuelle et de l'annulation des manifestations des différentes associations, certaines ont de nouveau renoncé à leur subvention pour cette année (Club du Chêne vert et Comité des fêtes).

Le Maire propose d'augmenter la subvention de l'ACCA en raison de la prolifération du gros gibier, afin de permettre l'achat de bracelets supplémentaires pour participer à la régulation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2021 qui seront inscrites à l'article 6574 du BP 2021 :

ACCA : 500€

Donneurs de sang : 100€

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

L'agent d'entretien des espaces verts, actuellement Adjoint technique, peut prétendre au grade d'avancement par ancienneté d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 15 juin 2021.

Accord du Conseil pour créer un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet afin de pouvoir procéder à sa nomination dans ce grade.

Aide aux étudiants

Des informations sur les différentes aides déjà existantes ont été envoyées aux conseillers. Le Département et la Région ont mis en place un certain nombre d'aides suite à la crise sanitaire.

Une conseillère signale que ces aides ne sont pas valables pour les étudiants domiciliés ici mais faisant leurs études dans un autre département.

Il pourrait s'agir d'aides plus ciblées, sur un projet particulier.

Le Maire indique que les cadeaux de Noël pour les enfants ont été offerts en remplacement de l'arbre de Noël, comme les paniers gourmands pour les anciens pour remplacer le repas des aînés. La commune ne faisait habituellement rien en direction des étudiants. Cela pourrait créer un précédent et ouvrir la voie vers des aides pour les parents isolés, les personnes au chômage depuis la crise sanitaire, etc. Après passage au vote : 6 voix contre, 3 voix pour et 4 abstentions, ce projet n'est pas retenu.

Demande de subvention préau de stockage de matériel

L'atelier communal étant devenu trop petit pour stocker tout le matériel, il a été envisagé une extension et la solution retenue est celle d'un auvent en bois qui sera adossé sur un mur existant et fermé par des portes battantes.

Le devis est de 6113,53€ TTC.

Une subvention de 40% du montant HT peut être sollicitée auprès du Département, dans le cadre du fonds de revitalisation.

Accord du Conseil sur le projet et la demande de subvention.

Modification statutaire du Syndicat Départemental de la Voirie

La proposition de modification de statuts a été envoyée aux conseillers.

Le Conseil approuve l'admission des nouveaux membres au Syndicat Départemental de la Voirie, ainsi que les modifications statutaires telles que votées par le Comité syndical et portant transformation de la structure en Syndicat mixte ouvert restreint.

Elections des 20 et 27 juin

La composition des 2 bureaux est proposée aux conseillers.

Il manque une personne pour le 20 juin, à voir dans les prochains jours.

Un badge avec le nom de chaque conseiller sera fait, pour que les électeurs puissent identifier les membres du Conseil.

Questions diverses

Travaux de la salle des fêtes : les devis arrivent doucement.

Le Club du Chêne vert souhaite rouvrir ses cours d'informatique au 9 juin, le Maire pense pouvoir donner son accord.

Travaux de voirie : les devis devraient arriver mi-juin.

Une barrière a été enlevée à l'entrée de l'hôpital, il faut y mettre un stop.

Tous les petits piquets ont été enlevés autour de l'église, rue Auguenaud, etc., pour faciliter la tonte. Une demande a été transmise au Département pour la réfection de la Rue du Maine Forget, entre le cimetière et la rue Auguenaud.

Mme Saïdani a remis un courrier de demande d'acquisition de chemin qui se situe le long de sa parcelle. Il faudra un bornage et un acte notarié. Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Une conseillère a vu Loïc Edouard pour le remplacement d'arbres dans la haie route de Pons, et le remplacement du pin parasol au carrefour.

Il faudrait rappeler les heures de tonte dans le prochain bulletin.

Au carrefour de la route de Jonzac-Pons, il faudrait demander au fermier s'il peut mettre une jachère fleurie dans le triangle enherbé.

BILAN QUESTIONNAIRES

Les résultats du questionnaire adressé aux Saint-Martialis(es) avec le bulletin municipal de décembre 2020

Dix-huit questionnaires ont été retournés à la Mairie. C'est peu, et cela suscite des interrogations : questionnaire inadapté (trop long, peu explicite) ? Absence de pratique antérieure de consultation ? Les explications sont probablement multiples et à combiner.

Certes, l'analyse des réponses ne peut valoir sondage au regard des règles statistiques, il s'agit cependant d'opinions exprimées à prendre en compte et à restituer aux Saint-Martialis(es).

La synthèse de l'examen des réponses permet de dégager un certain nombre d'enseignements sur :

- Les constats :

Une satisfaction globale s'exprime. Elle est particulièrement marquée pour les aménagements urbains mais aussi en ce qui concerne le fonctionnement du secrétariat de la mairie. Il fait bon vivre à Saint-Martial de Vitaterne avec des relations de voisinage appréciées. La sécurité, hormis la sécurité routière, n'est pas une question première.

En revanche, les avis ont du mal à se positionner sur les services rendus à la population, soit qu'elle n'en fasse pas usage, soit qu'elle n'en connaisse pas l'existence et/ou le contenu.

- Les propositions de l'équipe municipale :

La poursuite des aménagements urbains (enfouissement des réseaux, voies piétonnes) est plébiscitée. Le principe du réaménagement de la salle des fêtes recueille un avis favorable, mais visiblement le projet doit être précisé. La révision du PLU suscite plus d'interrogations que d'adhésions, ce qui justifie une communication nécessaire.

Aménagements urbains :

Etes-vous :	Satisfait	Non satisfait	NSPP	Commentaires et propositions
Propreté et espaces verts	12	4	2	- conseils de la FREDON non respectés - insuffisante fréquence ramassage ordures ménagères (2)
Voirie	13	3	2	<ul style="list-style-type: none">• Propreté des trottoirs à revoir• Egouts nauséabonds rue Puits Castin• Dangerosité virage rue Augueaud/puits Castin• Sous réserve rue du Brandart/Barberie• Refaire route qui mène vers Chez Belis
Enfouissement réseaux électrique et téléphone	13	1	3	<ul style="list-style-type: none">• Attente travaux rue Maingaud et Vert Galant
				<ul style="list-style-type: none">• Allumer plus tard l'éclairage public (2)

Observations :

Globalement les travaux et aménagements urbains sont appréciés. Les commentaires et attentes sont connus et pris en compte. La poursuite des aménagements urbains est une priorité qui se traduira dans le budget d'investissements 2021.

La question de la fréquence du ramassage des ordures (sacs jaunes notamment) doit être négociée avec la CDCHS et le syndicat QUALITOM.

Sécurité :

Etes-vous :	Satisfait	Non satisfait	NSPP	Commentaires et propositions
Sécurité routière	8	6	4	<ul style="list-style-type: none">• Rond-point route de Pons à prévoir• Vitesse excessive des véhicules au Pré aux Cailles
Relations de voisinage	14	2	3	
Interventions de la gendarmerie	7	1	10	

Observations :

L'attention à apporter à la sécurité routière doit être maintenue.
La qualité des relations de voisinage est à préserver.

Services à la population :

Etes-vous :	Satisfait	Non satisfait	NSPP	Commentaires et propositions
Fonctionnement du secrétariat de Mairie	13	1	4	
Informations vie communale	12	4	2	<ul style="list-style-type: none">• Pas d'informations (soutien population) pendant le confinement 2020• Pourquoi pas d'usage du mail ?• Plus d'infos souhaitées sur le site internet
Services aux personnes âgées	4	3	11	<ul style="list-style-type: none">• Aucun soutien moral et physique aux personnes seules ou âgées lors du confinement• Pas de repas en 2020 et 2021 : envisager un colis• Manque d'informations à destination des personnes âgées
Aides à la parentalité	4	1	13	
Animations festives	5		14	

Observations :

La qualité du fonctionnement du secrétariat de Mairie est très appréciée. Il en est globalement de même pour l'information sur la vie communale, bien qu'une réserve concernant la « période COVID » est bien identifiée.

Les services à la population, hormis dans une moindre mesure ceux concernant nos aînés, ne donnent pas lieu à un avis explicite ce qui suscite des interrogations : absence de besoins ? Solutions obtenues par ailleurs ?

La question de la rupture de la relation avec les personnes âgées est entendue.

Enfin, l'attente d'animations festives ne paraît pas fortement exprimée.

L'accueil des propositions de «chantiers prioritaires» de l'équipe municipale :

Etes-vous favorable :	Oui	Non	NSPP	Commentaires
Réalisation d'une voie cyclable/ piétonne entre St-Martial de V et Jonzac	16	1	1	<ul style="list-style-type: none"> • Consulter la population pour les projets
Travaux d'isolation thermique/ phonique de la salle des fêtes	10		8	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de bruits lors de l'usage la nuit de la salle des fêtes
Achèvement de l'enfouissement des réseaux	17		1	
Acquisition de matériels techniques (sono/visio) pour la salle des fêtes	5	3	10	<ul style="list-style-type: none"> • Equiper l'église pour les cérémonies serait judicieux (2)
Réfection de la rue Pépin II	8	2	8	<ul style="list-style-type: none"> • La réfection de la rue Lafont est prioritaire
Parvis de l'église	7	6	4	
Parking de la salle des fêtes	9	7	2	
Révision du PLU	7	2	9	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les 2 zones AU existantes • Coût élevé des études, changements trop fréquents • Limiter les constructions nouvelles

Observations :

La poursuite des aménagements urbains, en particulier, ceux concernant la voirie et l'enfouissement recueille des avis très favorables. Le projet d'aménagement de la salle des fêtes, dans sa dimension « économies d'énergie » est bien accepté mais doit être précisé quant aux finalités d'usages.

Le projet de révision du PLU justifie une communication et une consultation large de la population.

Conclusion :

Cette procédure de consultation ne saurait être exclusive mais elle est éclairante. Elle mérite de s'enraciner pour s'enrichir. C'est-à-dire qu'elle implique une certaine régularité avec au besoin des formes plus allégées.



ETAT CIVIL 1ER SEMESTRE 2021

Naissances

Rafael BOYER

19 mai

Mariage

Luc PEIRANO et Nathalie ADDE

6 mars

Décès

René COLLE

9 janvier

Claudine MACK veuve BOSSY

29 janvier

ACTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



En remplacement du repas des aînés qui n'a pas pu avoir lieu, le Conseil Municipal a distribué des paniers gourmands aux personnes de plus de 65 ans pour Pâques.

Pendant le dernier confinement, le Conseil Municipal a proposé une aide aux habitants pour la prise de rendez-vous pour la vaccination ou pour le déplacement.

EAU 17

Compte rendu de la réunion de la commission territoriale « Haute Saintonge Centre » du syndicat départemental EAU 17

Un élu de la commune a participé à la commission territoriale « Haute Saintonge Centre » du syndicat départemental EAU 17 qui s'est tenue le 29 mars 2021 dont l'objet était d'une part de faire le bilan des services d'eau potable et d'assainissement (collectif et non collectif) pour les années 2019 et 2020, et d'autre part d'identifier les priorités en matière de travaux à réaliser pour 2021.

Il est rappelé que la commune a fait le choix d'une gestion directe des services de l'eau potable et de l'assainissement en confiant la gestion de ces services à la régie publique du syndicat EAU 17 (la RESE) ce qui permet de garantir un service de qualité et un prix maîtrisé. Il est précisé que l'essentiel du territoire de notre commune est couvert par le réseau d'assainissement collectif dont les effluents sont traités par la station d'épuration de Jonzac (hors syndicat des eaux).

Le diaporama présenté lors de cette réunion peut être consulté sur le site internet de la commune.

Ce qu'il faut retenir principalement de cette réunion :

- Une consommation locale d'eau potable maîtrisée : consommation moyenne entre 70 et 80 m³/abonné ;
- Une bonne qualité de l'eau : aucun dépassement des normes bactériologiques et physico-chimiques (100% de conformité) ;
- Une performance du réseau de distribution d'eau potable qui reste satisfaisante : ratio volume distribué/ volume produit égal à 77, 3% en 2019 avec un volume de perte de 1,42 m³/km/jour ;
- Globalement une vigilance à porter sur la qualité des réseaux de distribution qui sont anciens et majoritairement en PVC, mais pas de signalements particuliers pour la commune étant précisé qu'un état des lieux est systématiquement effectué avec le syndicat EAU 17 lors de la réalisation de travaux de voirie ;
- Une attention à renforcer sur les performances de l'assainissement non collectif, les contrôles d'EAU 17 pouvant amener à des prescriptions en matière de mise aux normes.

Votre agence locale :

RESE Font Roman

ZI du Chail, route de Cognac 17800 PONS

Tel : 05 46 96 91 06 - fontroman@rese17.fr

Numéro d'astreinte : 05 46 93 19 19

Service émetteur : Direction de la santé publique
 Courriel : ARS-PCH-17-Emailing@ars.sante.fr
 Téléphone : 05 46 68 49 00
 Télécopie : 05 46 68 49 37

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE ST-MARTIAL-DE-VITATERNE
Mairie
17500 SAINT-MARTIAL-DE-VITATERNE

LA ROCHELLE, le 13 Avril 2021

Prélèvement : 00125210

Date de prélèvement :	07/04/2021	Heure :	11h00	Préleveur :	LABORATOIRE LASAT
Unité de gestion :	A.C. DE ST-MARTIAL-DE-VITATERNE (0151)				
Installation :	UDI - R. DE ST-MARTIAL-DE-VITATERNE (000078)				
Commune :	SAINT-MARTIAL-DE-VITATERNE				
Point de surveillance :	CENTRE BOURG (000000126)				
Localisation :	SANITAIRES PUBLICS				
Type d'eau :	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE				
Motif de prélèvement :	CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.				
Analyse réalisée par :	Laboratoire d'Analyses Sèvres Atlantique - LASAT				
N° analyse laboratoire :	21LH-2759-11				
Type de l'analyse :	D1CVM -				
Date de l'analyse :	07/04/2021				

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Mesures de terrain					
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'air	7 °C				
Température de l'eau	12,9 °C				25
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,24 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,26 mg/LCl ₂				
Analyses de laboratoire					
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,20 NFU				2
Couleur (qualitatif)	0 qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,7 unité pH			6,5	9
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	567 µS/cm			200	1100
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,1
Nitrates (en NO ₃)	<1,0 mg/L		50		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS					
Chlorure de vinyl monomère	<0,10 µg/l		0,5		

Conclusion sanitaire :

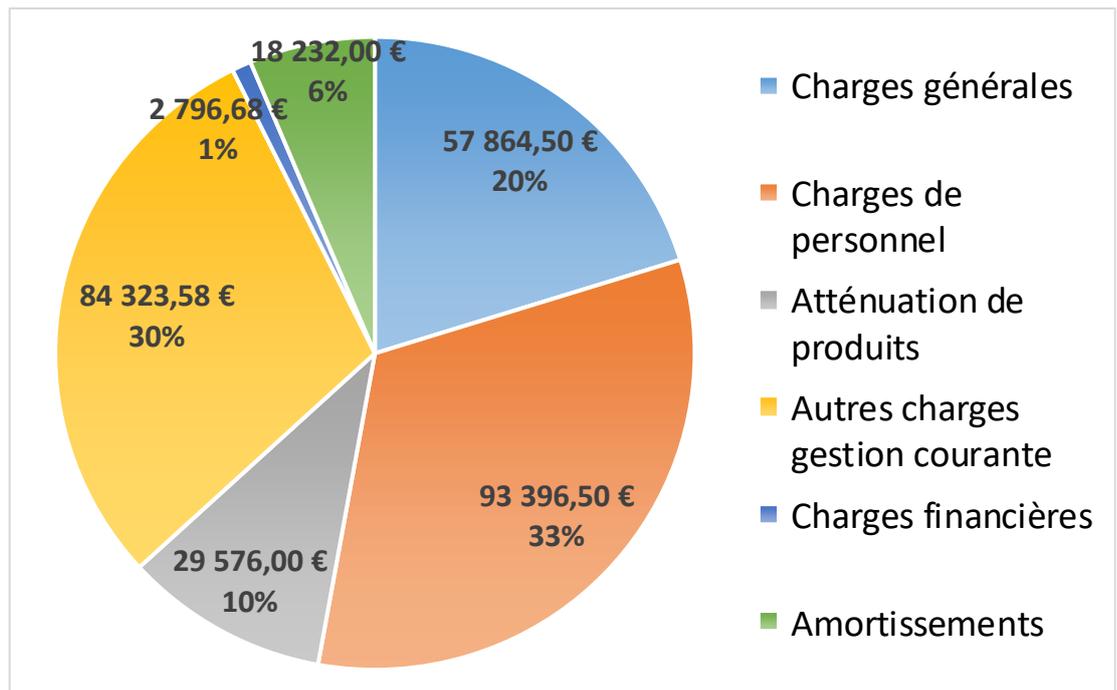
Eau conforme aux valeurs limites de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Le Directeur de la délégation départementale,

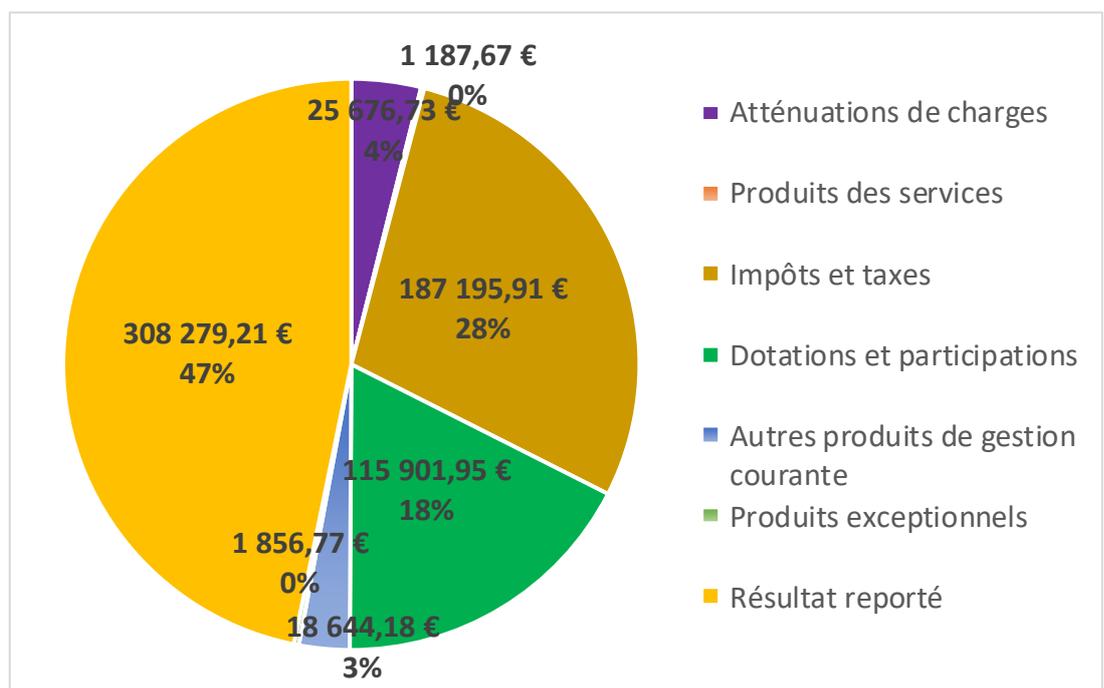

Eric MORIVAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Dépenses Fonctionnement : 286 189,26€



Recettes de Fonctionnement : 350 473,90€

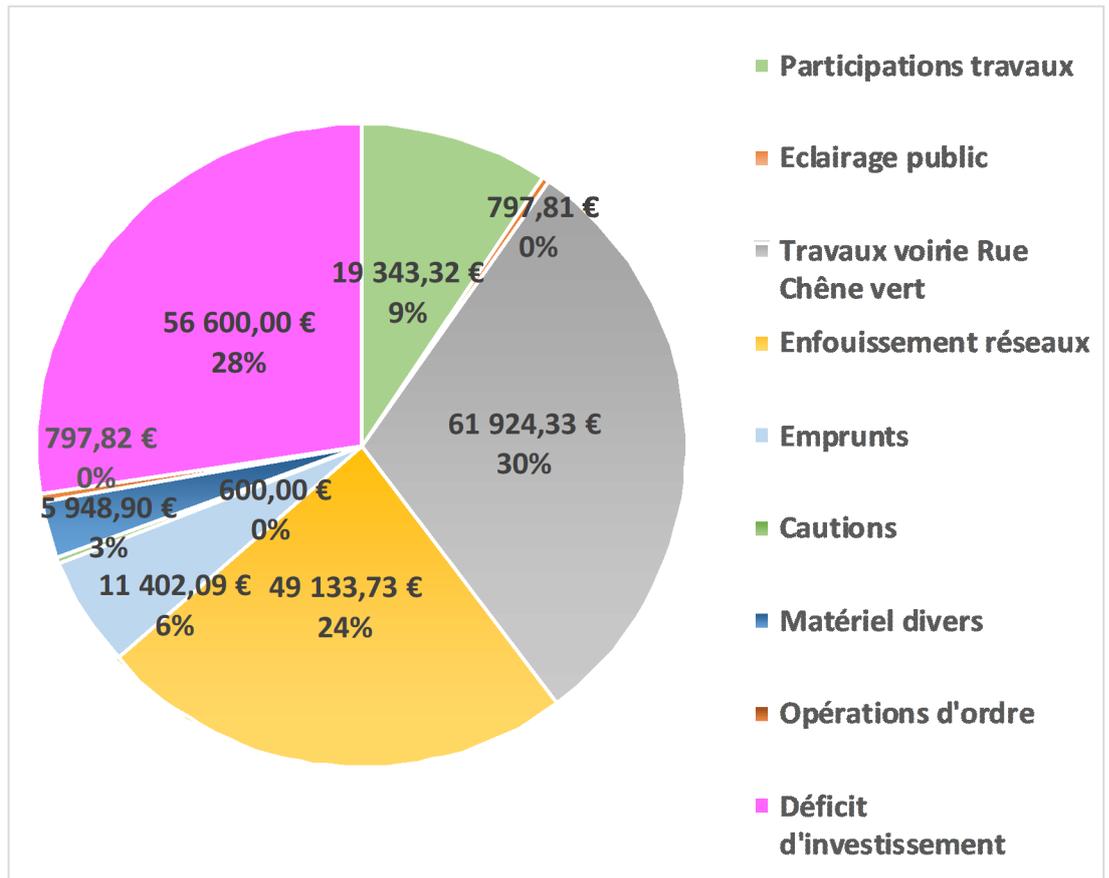


Les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées. L'augmentation constatée par rapport à l'an dernier (+10,7%) s'explique pour l'essentiel par des contributions obligatoires (participations scolaires, SIVOM et autres syndicats...). Les recettes de fonctionnement progressent de 4% avec un maintien des dotations budgétaires et une augmentation des bases fiscales sans augmentation des taux d'imposition.

Un résultat positif de 64 284,64€ est ainsi dégagé qui permet de renforcer l'excédent à reporter nécessaire pour financer des investissements importants programmés dans les années à venir.

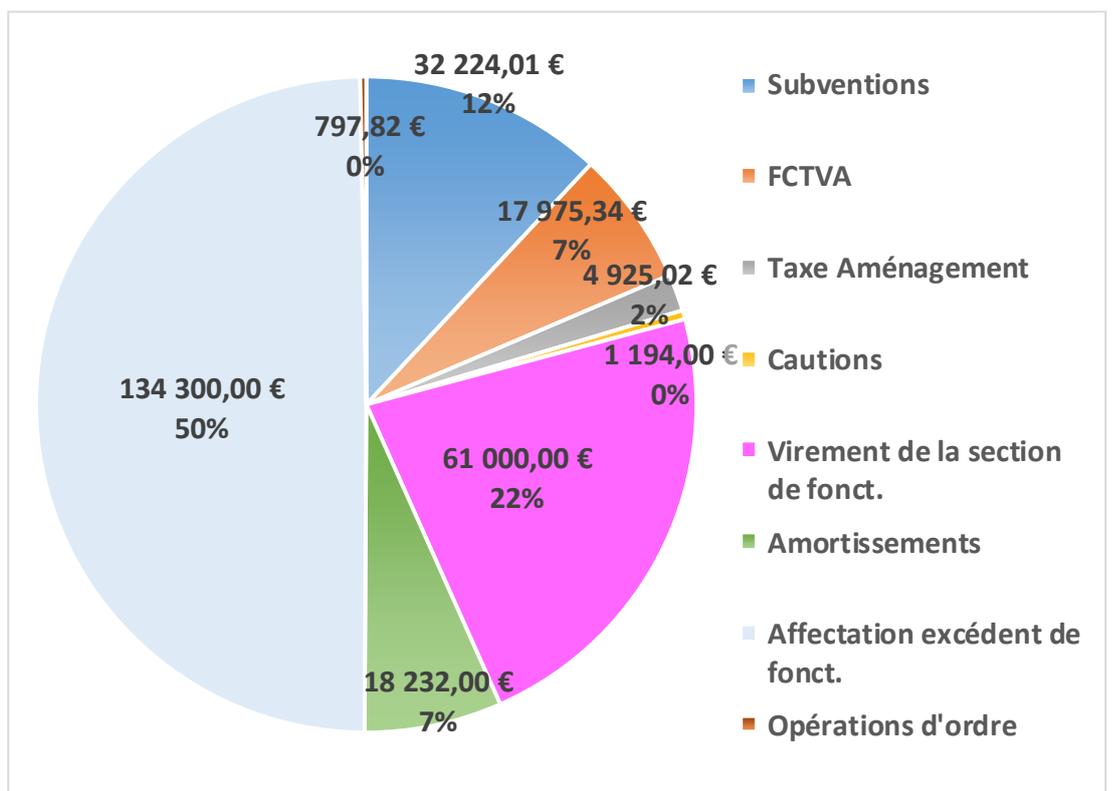
Dépenses

Investissement :
206 548€



Recettes

Investissement :
209 648,19€

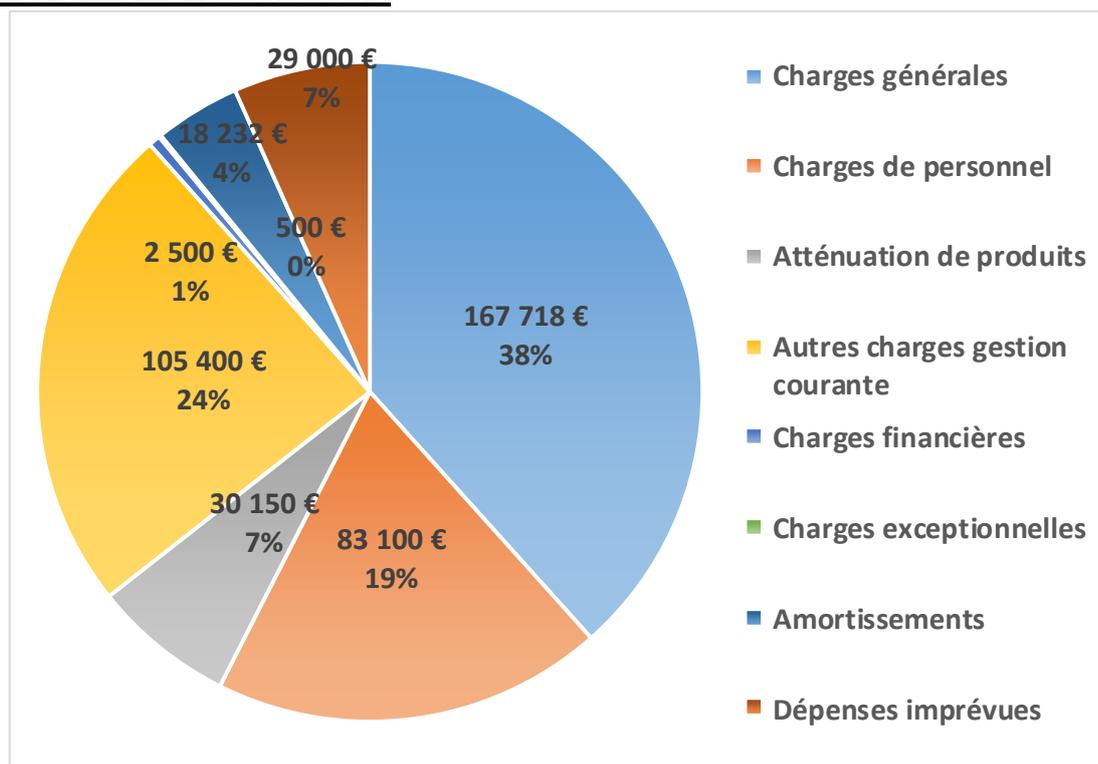


Excédent de 3 100,19€ avant RAR.

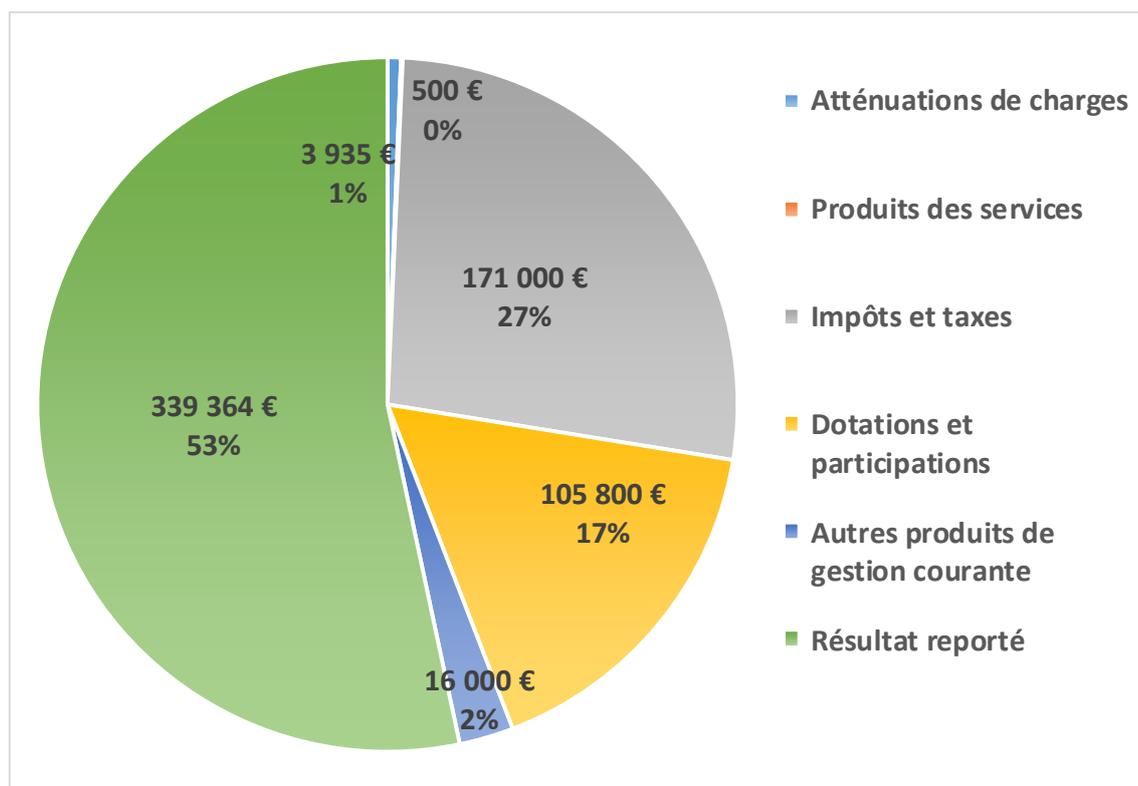
L'exécution du budget investissement connaît une hausse importante en raison de l'achèvement d'un cycle de travaux (quasi achèvement de l'enfouissement des réseaux, travaux de voirie Chêne Vert). Le niveau élevé des subventions reçues est à souligner (64% des recettes). Le solde a été autofinancé par les excédents de fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF 2021

Dépenses de Fonctionnement : 636 600€



Recettes de Fonctionnement : 636 600€

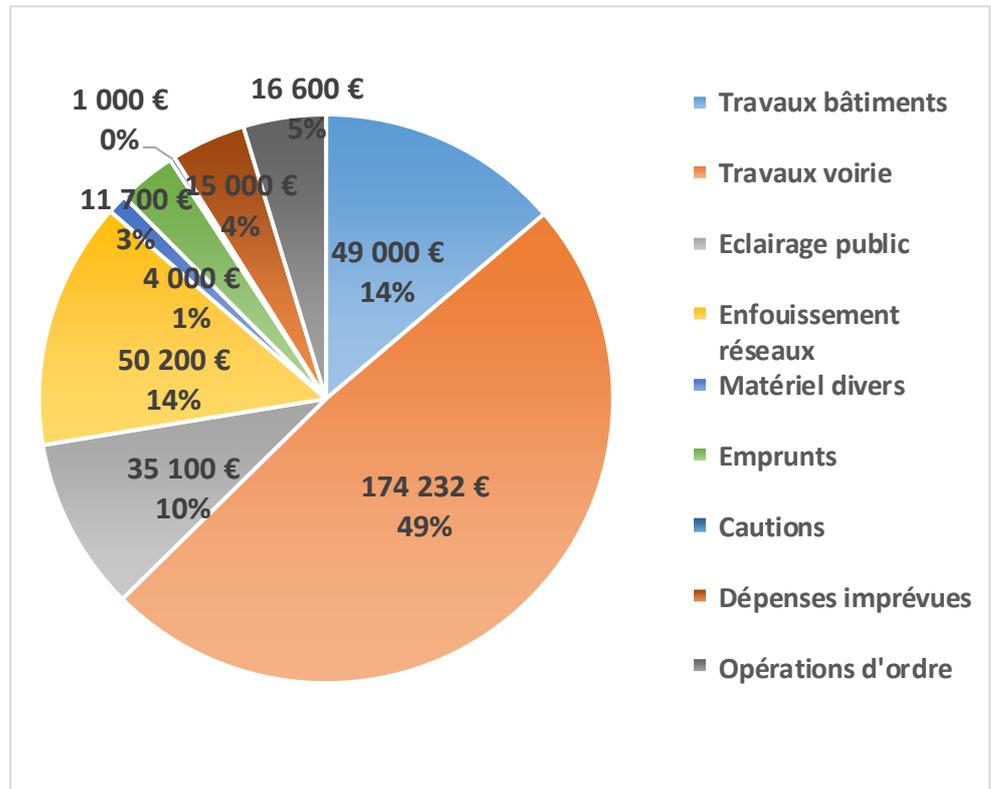


Le budget est construit sur des hypothèses très prudentes avec une prévision de recettes en baisse de 4,4%. Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité de la commune.

La programmation des dépenses de fonctionnement s'appuie sur une approche réaliste (exécution réelle) qui permet d'afficher une baisse des dépenses de fonctionnement du budget et de prévoir ainsi le financement d'investissements à hauteur de 200 000 €.

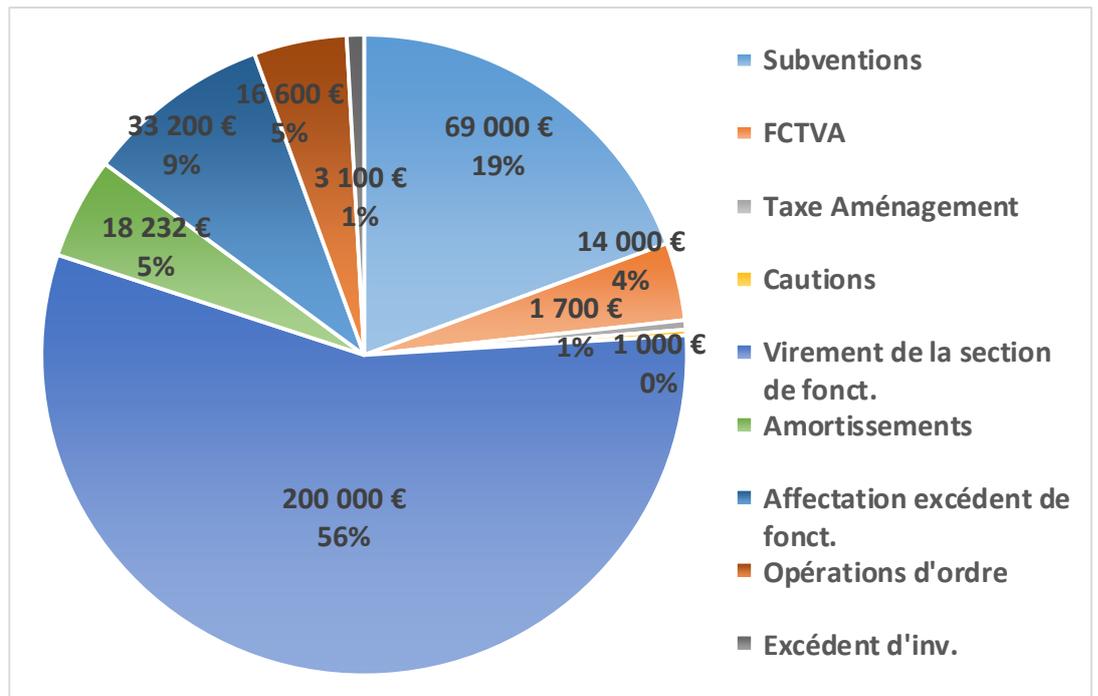
Dépenses

Investissement :
356 832€



Recettes

Investissement :
356 832€



L'équipe municipale envisage de réaliser des investissements importants dans les années à venir : achèvement de l'enfouissement des réseaux, sécurisation de l'écoulement des eaux, poursuite de la rénovation de la voirie avec une attention aux mobilités douces. Sur ce dernier sujet un projet de circulation douce qui reliera le bourg et le centre Leclerc est envisagé. L'éclairage public sera rénové pour réduire les consommations. Enfin, un chantier de rénovation de la salle des fêtes est également prévu.

Ceci explique une augmentation de plus de 16% du budget prévisionnel qui sera financé sans emprunt nouveau.

Pour 2021, outre la fin du financement des travaux réalisés ou en cours d'achèvement (Chêne Vert, Champ de Beau...), les études seront réalisées pour les nouveaux chantiers qui débiteront dans leur réalisation effective à partir de 2022.

CEREMONIE DU 8 MAI

La cérémonie s'est déroulée encore une fois en comité restreint. Avec le confinement et l'interdiction des regroupements sur la voie publique, la population n'a pas pu y être invitée. Une gerbe a été déposée au monument aux morts et le discours officiel a été lu par le maire.



RECENSEMENT MILITAIRE



Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. **S'est-il fait recenser ?**
A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant : **le recensement est obligatoire.**

QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour vous inscrire en vue de **permettre votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.
Pour être inscrit d'office sur les listes électorales.

COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 – Créez votre compte sur www.service-public.fr
- 2 – Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 3 – Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 4 – Allez dans la rubrique « Papiers-Citoyenneté », cliquez sur « recensement, JDC et service national », ou dans la zone « rechercher » tapez « recensement ».
- 5 – Suivez les instructions.

A LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

-  J'ai entre 16 et 25 ans
-  Je m'inscris en quelques clics
-  Je m'informe de A à Z

MON ESPACE PERSONNALISÉ DIRECTEMENT SUR MON SMARTPHONE GRÂCE AU QR CODE.



- 1/ JE TÉLÉCHARGE UNE APPLICATION LECTEUR DE QR CODE SUR MON SMARTPHONE.
- 2/ JE SCANNE CE QR CODE AVEC MA NOUVELLE APPLICATION.
- 3/ JE SUIS SUR LE SITE GRÂCE À MON SMARTPHONE ET JE PROFITE IMMÉDIATEMENT DES SERVICES DU NOUVEAU SITE.

Prévoir un délai de 5 mois entre le recensement et la création du compte.

COMITÉ DES FÊTES

Les années se suivent et malheureusement se ressemblent.

Dans ce contexte sanitaire, pas de Brocante, pas de St-Martial.

En revanche, si tout va bien, nous pourrons nous retrouver le dimanche 5 septembre pour le pique-nique communal.

A la suite de l'Assemblée Générale et compte tenu que nous n'avons pas pu organiser de manifestations (donc pas de frais), nous n'avons pas demandé de subvention à la commune.

Toute l'équipe a hâte de vous retrouver en septembre et surtout pour de nouvelles aventures en 2022 !

Le Bureau



Photo archives 2019

ACCA

L'année écoulée s'est passée dans de bonnes conditions, malgré les trois week-ends dédiés à la chasse au lièvre annulés pour cause de Covid.

Concernant le gros gibier, le sanglier, toujours en augmentation sur toutes les communes, le prélèvement a été de 20 pour l' ACCA : Lussac, St-Germain et St-Martial de Vitaterne confondus.

Pour la saison 2021/2022, la FDC nous impose au minimum le quota de 80% du prélèvement effectué l'année écoulée, et 20% pour les sangliers de moins de 20 kgs.

J'en profite pour remercier M. le Maire et le Conseil Municipal pour l'attribution de la subvention et l'achat de trois bracelets supplémentaires de sanglier pour la régulation de l'espèce.

Jusqu'à présent notre repas annuel n'a pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire, nous espérons pouvoir tous nous retrouver en 2022.

Le Président

CLUB DU CHÊNE VERT

Le Club le Chêne Vert a repris ses activités depuis le mercredi 9 juin et jusqu'au jeudi 22 juillet prochain, puis rouvrira en septembre prochain en fonction des conditions ci-dessous.

Nous vous rappelons que le club propose des cours informatiques les mercredi et jeudi matin animés par le trésorier du club M. CHALLARD Fabrice. Si vous êtes intéressé ou que vous souhaitez avoir des informations vous pouvez le contacter au 06 70 20 81 86.

Le club ouvre aussi les jeudis après-midi pour des retrouvailles avec des jeux de cartes ou de jeux de société accompagnés d'une collation. Si vous souhaitez avoir des informations ou faire partie de notre club, vous pouvez contacter notre vice-présidente Mme BARRE Lise au 06 70 15 28 76.

Informations importantes : Suite à la démission de trois membres du bureau début juin pour des raisons diverses, le club va réunir ses adhérents pour une assemblée générale extraordinaire le samedi 24 juillet 2021 à 14h dans la salle des fêtes de la commune, afin de pouvoir compléter son conseil d'administration qui pourra alors se réunir et élire un nouveau bureau.

Dans l'éventualité où le bureau ne serait pas complet au 1^{er} septembre prochain, les membres restant en activité qui sont la vice-présidente et le trésorier ne pourront pas gérer seuls les activités du club, ce qui le mettrait en danger, nous vous demandons donc de prendre conscience des conséquences que cela pourrait avoir.

Vous pouvez contacter les deux membres actifs sur leurs portables indiqués plus haut, si vous êtes intéressé par les postes restants qui sont PRESIDENT(E), SECRETAIRE, SECRETAIRE ADJOINT(E) et TRESORIER ADJOINT(E).

Nous vous souhaitons de bonnes vacances d'été.

Le Bureau du Club le Chêne Vert



Accompagnement et Aide à Domicile

UNA-dom



ASSISTANCE ET
ACCOMPAGNEMENT



TRAVAUX MÉNAGERS



GARDE D'ENFANTS
À DOMICILE



Siège social - 1, Boulevard Vladimir CS 60262 17105 SAINTES Cedex
Agence Jonzac - 1, Place du 8 Mai 1945 - 17500 JONZAC



Devis Gratuit

05 46 97 50 88

www.unadom17.com

sans engagement



AIDER 17

Portage de repas à domicile

Au *menu* tous les jours :

- une écoute
- un sourire

et des recettes de saison



05 46 97 51 31

www.aider17.fr

1, bd Vladimir CS 60262 - 17105 Saintes Cedex





À domicile ou en extérieur,
nos solutions pour
votre sécurité



Téléassistance

Votre conseiller Présence Verte s'occupe de tout :

En souscrivant un contrat, nos abonnés bénéficient automatiquement d'une assistance complète :

- Installation et mise en service des solutions choisies, mise à disposition du matériel.
- Maintenance technique.
- Formation du réseau de proches à prévenir en cas de besoin.
- Réponse à l'évolution des besoins de l'abonné par la proposition de services complémentaires adaptés.



Téléassistance au domicile

Vous souhaitez rester chez vous et continuer à mener des activités comme bon vous semble en toute sécurité ? Découvrez nos offres de téléassistance à domicile :

Activ'zen

Se présentant sous la forme d'un discret bracelet ou médaillon, Activ'zen s'adresse à toute personne souhaitant se sentir parfaitement en sécurité chez elle.

Grâce à cette solution, vous êtes autonome mais jamais seul. En cas de besoin, il vous suffit d'appuyer sur la touche de votre médaillon ou de votre transmetteur pour alerter immédiatement la centrale d'écoute et ainsi prévenir les secours si nécessaire. C'est simple, facile et efficace 7j/7 et 24h/24.

Activ'zen vous garantit une assistance efficace en s'appuyant sur deux types d'acteurs selon la gravité de la situation :

- **Le réseau de solidarité** : il s'agit de membres de votre entourage s'engageant à vous porter assistance. Il se compose de 2 à 4 personnes qui peuvent être sollicitées par la centrale d'écoute en cas de besoin (amis, voisins, médecin...).
- **Les secours** : en situation d'urgence, les opérateurs de la centrale d'écoute peuvent envoyer directement les secours à votre domicile.

Une certification, un gage de qualité

Consciente de la nécessité de vous apporter la meilleure qualité de service, Présence Verte s'est engagée dans l'obtention de la norme NF service - Téléassistance au domicile.



Un contrat tout compris :

Etudiée pour simplifier la vie de nos abonnés, notre formule d'abonnement est « Tout inclus » et sans engagement; à ce titre elle comprend :

- La mise à disposition du matériel.
- Le suivi technique, la maintenance et les conseils de votre agence locale.
- La mise en œuvre des interventions d'assistance du réseau pour vous secourir 7j/7 et 24h/24.
- Un guide du service de téléassistance destiné à l'abonné et aux membres du réseau de solidarité.

PRESENCE VERTE 16-17-33

Tél. : 05 56 44 09 09

pv16-17-33@presenceverte.fr

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

MÉDIATHÈQUE DE HAUTE-SAINTONGE

COLLECTIONS

A consulter gratuitement sur place ou à emprunter



85 ABONNEMENTS
à des journaux,
magazines et revues



50 000 LIVRES
romans, poésie, théâtre,
bandes dessinées, mangas,
documentaires,
albums jeunesse...



4 600 DVD
Films, documentaires,
séries, théâtre,
dessins animés...



6 000 CD
Rock, jazz, classique,
variétés, électro...



**200 JEUX
DE SOCIÉTÉ**



UN FONDS LOCAL
pour tout savoir sur
notre département



**DES LIVRES
EN GROS
CARACTÈRES**



**400
LIVRES AUDIO**

SERVICES



**UNE ÉQUIPE
À VOTRE ÉCOUTE**



**DES ANIMATIONS
RÉGULIÈRES ET
PONCTUELLES**
(conférences, ateliers,
rencontres...)



DES ESPACES
de travail, de détente
ou de lecture



**DES ORDINATEURS
À DISPOSITION**
avec une connexion
internet



**UNE BOÎTE
DE RETOUR**
(côté parking)
pour déposer vos livres
en notre absence



**UNE CONSOLE
ET DES JEUX VIDÉO**
sur réservation



**UN ACCÈS
À DES RESSOURCES
NUMÉRIQUES**
via la Médiathèque
Départementale 17



**GRATUIT ET
SÉCURISÉ**

NOS HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi		14h - 19h
Mercredi	10h - 12h30	14h - 18h
Jeudi		14h - 18h
Vendredi	10h - 12h30	14h - 18h
Samedi	10h - 12h30	14h - 18h

Un boîte de retour est disponible 7/7 jours à l'extérieur
(côté parking) pour y déposer vos documents lorsque la
médiathèque est fermée.

Du **nouveau** cette année
en **Charente-Maritime**



Besoin d'aide
dans vos
démarches
administratives ?

Pas d'inquiétude,
on va les faire ensemble



**Le réseau
France services
vous guide
dans vos
démarches.**

**FAMILLE
LOGEMENT
SANTÉ
RETRAITE
FISCALITÉ
JUSTICE
EMPLOI
AIDE AU NUMÉRIQUE
TITRES SÉCURISÉS**



**La ligne directe France
Services** prend le relais
des accueils physiques
présents dans tout le dé-
partement **par téléphone
et en horaires décalés !**

**Du lundi au vendredi
de 16h à 20h**

05.46.001.001



Un service proposé par la **préfecture de la Charente-Maritime**

France Services de JONZAC

Agence [MSA](#) des Charentes

1 place du 8 mai 1945 17500 JONZAC

Tel : 05 46 97 53 74 - franceservicesjonzac@charentes.msa.fr

- Lundi : 9h-12h et 13h30-16h
- Mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h et 13h30-16h
- Vendredi : 9h-12h

**LE PASS
NUMÉRIQUE !**

PASS NUMÉRIQUE

**Demandez-le,
IL EST
OFFERT**

**OSEZ
INTERNET !**



**AVEC LE DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME
OSEZ INTERNET !**

☎ 0809 540 017

(prix d'un appel local)

**du lundi au vendredi de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h30**



charente-maritime.fr f @
Département de la Charente-Maritime
85 boulevard de la République - CS 60003
17076 La Rochelle cedex 9
Tél. 05 46 31 70 00



+ d'infos sur
charente-maritime.fr



Navigation Internet, démarches en ligne,
utilisation d'un ordinateur, d'une tablette...

Le Département de la Charente-Maritime
vous accompagne.

© charente-maritime.fr - décembre 2020

ACCALYS

06 30 38 29 06 ou 06 30 07 90 59

dbarbier@accalys.fr

Contact : Dominique Barbier

Jonzac et ses alentours

Accompagnements individuels et collectifs

Ateliers à la Médiathèque de Haute-Saintonge

VIOLENCES SEXISTES, SEXUELLES ET CONJUGALES LA LOI VOUS PROTÈGE


PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME
*Liberté
Égalité
Fraternité*

LIEUX DE RESSOURCES



[DANS L'URGENCE]

17 POLICE / GENDARMERIE	112 N° URGENCE EUROPÉEN	PAR SMS 114
115 HÉBERGEMENT	15 URGENCES MÉDICALES	



[POUR EN PARLER ET S'INFORMER]

Les associations locales

CIDFF 17

Service d'aide aux victimes _____ 05 46 51 02 50

TREMLIN 17

• Royan _____ 05 46 39 04 00

• Saintes _____ 05 46 74 43 21

• Saint-Jean-d'Angély _____ 05 46 24 07 35

EPD LES 2 MONTS

• Haute Saintonge _____ 05 46 04 59 03



APPEL GRATUIT ET ANONYME
9h à 22h en semaine
9h à 18h samedis, dimanches et jours fériés

[POUR PORTER PLAINTE]

Dans votre commissariat de police ou brigade de gendarmerie

7J/7 24H/24

Les policiers ou gendarmes ouvrent une enquête. Le Procureur de la République sera informé de la situation et appréciera les suites à donner.



[POUR SIGNALER UNE VIOLENCE EN LIGNE]

• Sur le site :



ordinateur



tablette



smartphone

> www.arretonslesviolences.gouv.fr

Accès gratuit, sans obligation de déclarer son identité.

REZOPOUCE

EST EN HAUTE-SAINTONGE !



La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge a décidé de s'engager pour une **mobilité durable et solidaire** en mettant en place Rezo Pouce. C'est le **premier réseau d'auto-stop organisé et sécurisé** en France.

Rezo Pouce, c'est un réseau solidaire pour partager ses trajets du quotidien. Grâce à de nombreux **Arrêts sur le Pouce** (comme des arrêts de bus) et à l'application Rezo Pouce, les habitants d'un même territoire peuvent facilement se retrouver et partager leurs trajets. Rezo Pouce, c'est donc un mélange subtil **d'auto-stop pour tous et de covoiturage du quotidien !**

Inscription :

Passagers ou conducteurs s'inscrivent **gratuitement** :

- sur rezipouce.fr ;
- sur l'application ;
- dans leur mairie.

La signature d'une charte de bonne conduite ainsi que la présentation d'une pièce d'identité sont demandées lors de l'inscription, afin de garantir un réseau sécurisé.

Dès lors, ils reçoivent une **carte de membre et un autocollant** pour les conducteurs.

L'inscription est ouverte aux jeunes à partir de 14 ans (sous présentation d'une autorisation parentale).

2 modes de fonctionnement pour les auto-stoppeurs :

- **En mode Stop**, les passagers se rendent à un « Arrêt sur le Pouce », tendent le pouce et indiquent leur destination ;
- De façon plus organisée **avec l'application Rezo Pouce**. Rien de plus simple : les passagers indiquent les trajets qu'ils recherchent et les conducteurs renseignent les trajets qu'ils effectuent. Cela permet l'organisation d'un départ immédiat, ou programmé pour plus tard. Et bien sûr, les passagers et conducteurs ayant des trajets similaires sont mis en relation.

Les conducteurs doivent également coller une pastille sur leur pare-brise pour être identifiés et restent attentifs aux personnes qui pourraient se trouver à un Arrêt sur le Pouce !

Pour plus d'information

Rendez-vous sur :



www.rezipouce.fr

Ou envoyez un mail à :



rezipouce@haute-saintonge.org

À très vite sur les



COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS
LES UNS LES AUTRES



A la découverte des villages de Haute-Saintonge

BALADES
ACCOMPAGNÉES
GRATUITES*

Les Régâlades

BALADES GOURMANDES DE L'ÉTÉ

ÉDITION 2021

DÉGUSTATIONS
PRODUITS LOCAUX
PIQUE-NIQUE
OU REPAS
CAMPAGNARD*

BIENVENUE
CHEZ NOUS



Sam 12 juin Chatenet

Sam 17 juillet Chatenet

Sam 21 août Léoville

Ven 25 juin Pons

Ven 30 juillet Chepniers

Dim 22 août Courpignac

Sam 26 juin St Genis de Saintonge

Sam 31 juillet St Léger

Dim 5 sept Brives sur Charente

Dim 27 juin Bédénac

Sam 7 août St Pierre du Palais

Sam 18 sept Jonzac

tourisme.haute-saintonge.org // service-rando@haute-saintonge.org // fb balades et rando •

* Selon modalités / réservations / inscriptions indiquées au dos.

POUR LA SÉCURITÉ de TOUS VEILLEZ au RESPECT DES GESTES et PROTOCOLES SANITAIRES

Au Volant des Véhicules du Futur

3 - 4 - 5 SEPTEMBRE 2021

10^{ÈME} ÉDITION

Présentation de la voiture
Beltoise-e-Technology

DE 10H À 18H
ENTRÉE GRATUITE



#VEHICULES
DUFUTUR

PÔLE MÉCANIQUE
DE HAUTE-SAINTONGE

WWW.CIRCUITDEHAUTESAINTONGE.ORG





#levignoble dans tous les sens

NOMBREUSES ANIMATIONS

THEMATIQUES



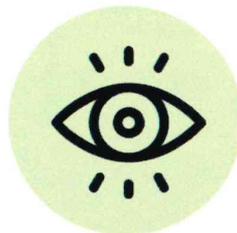
Le sens des histoires
Visites, contes et balades ludiques au cœur des vignes

Sens dessus, dessous
Concerts, jeux et animations en tous genres



Du (très !) bon sens !!
Ateliers, dégustations, cocktails et instants gourmands

Au sens propre comme au figuré
Expositions, musées et savoir-faire



Cet été, tous les sens s'éveillent pour vivre l'univers du vignoble autrement.

De la visite classique à la balade bucolique en passant par des concerts, ateliers, démonstrations, repas, expos..., les idées foisonnent et partent dans tous les sens !!

Connaisseurs ou novices, parents ou enfants, d'ici ou d'ailleurs ; tous se retrouvent pour partager un agréable moment de découverte, au cœur de Destination Cognac et de la Haute-Saintonge.

DESTINATION COGNAC



05 45 82 10 71

JONZAC HAUTE-SAINTONGE



05 46 48 49 29

PLUS D'INFOS >

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Photographies : STAPF Aurélie - Porteursdesonges/Charente
Tourisme - BNIC / KONOISSEUR vecteezy - faticon - freepik
Imprimerie Michot Jonzac

- 21ème édition -

ESTIVALES

DE HAUTE-SAINTONGE

de juin à septembre



les estivales dans le
Respect des gestes
barrières.

- Les Estivales en Août -

Vendredi 6 août à MONTENDRE : Cinéma en plein air « Prête-moi ta main » au lac Baron Desqueyroux à 22h

Samedi 7 août à NEUVICQ : Concert rock « Keep Moving », à la salle des fêtes à 20h30, fête locale

Vendredi 13 août à MONTLIEU-LA-GARDE : Concert « The Killbilly » à la Maison de la Forêt à 21h, marché nocturne

Vendredi 13 août à ST-GEORGES-ANTIGNAC : Cinéma en plein air « La Mule », place de la salle des fêtes à 22h, sardinade

Samedi 21 août à LEUVILLE : Concert déambulatoire « Vils Coyotes » Place du village à 20h, marché nocturne

Samedi 21 août à ST-DIZANT-DU-BOIS : Concert harpe « Electric Récital » à l'église à 20h

Vendredi 27 août à BUSSAC-FORÊT : Concert « Chris Bakehouseman », Place du Champ de Foire à 20h, marché nocturne

Vendredi 27 août à OZILLAC : Concert rock « The White Socks » devant la salle des fêtes, à 21h fête de la Saint-Louis

Samedi 28 août à SOUMERAS : Spectacle comédie musicale par la compagnie ECMA, à la salle polyvalente à 20h30

Dimanche 29 août à ST-HILAIRE-DU-BOIS : Concert festif « Yoë » place de la mairie à 11h30 et à 15h, journée détente

- Les Estivales en Septembre -

Vendredi 10 septembre à SAINTE-COLOMBE : Cinéma en plein air « Le sens de la fête », Place des Colombes, à 21h

Samedi 11 septembre à COULONGES : Cinéma en plein air « Venise n'est pas en Italie », devant la salle associative à 21h

Dimanche 12 septembre à MONTLIEU-LA-GARDE : Concert « Le Festin », lieu dit Moulin Berland à 12h, Fête de la Voie Verte

Samedi 18 septembre à GERMIGNAC : Concert gospel « Sankofa » à l'église à 20h30

Communauté des Communes de Haute-Saintonge
 ESTIVALES DE HAUTE-SAINTONGE - WWW.HAUTE-SAINTONGE.ORG -

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par nos soins - L-R-20-010426 Catégorie de licence : 2 - L-R-20-010483 Catégorie de licence : 3

